

# SCHÉMADirecteur de Signalisation Touristique

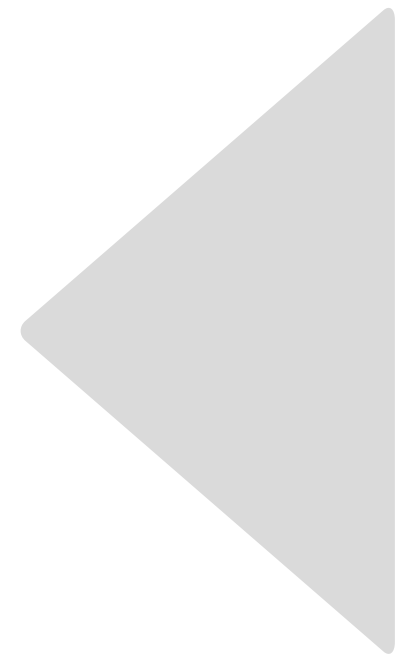
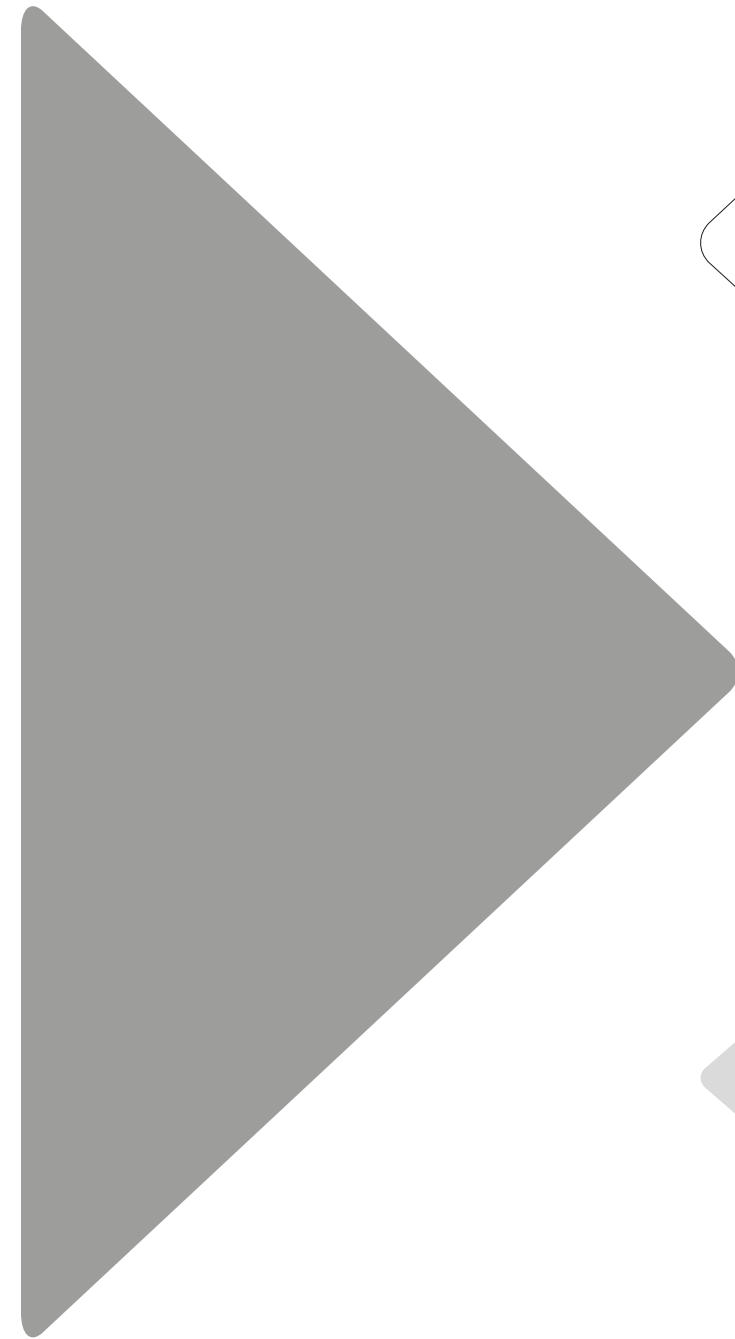


Département de l'Indre

**Direction générale adjointe des Routes, des Transports, du Patrimoine et de l'Éducation**

Hôtel du Département - Place de la Victoire et des Alliés - CS 20639 - 36020 Châteauroux cedex  
Tél : 02 54 08 37 41 - Fax : 02 54 08 37 47 - Email : [dgartpe@indre.fr](mailto:dgartpe@indre.fr) - Site Internet : [www.indre.fr](http://www.indre.fr)

# SCHÉMADirecteur de Signalisation Touristique





# Sommaire

<b>A - PRÉAMBULE</b> .....	7
<b>B - RÉGLEMENTATION</b> .....	7
<b>C - LES GRANDS PRINCIPES</b> .....	8
<b>D - CHARTE DE SIGNALISATION</b> .....	8
<b>1 - LES PÔLES TOURISTIQUES</b> .....	8
1.1 - Types de pôles retenus :.....	8
1.2 - Hiérarchisation des pôles :.....	9
1.2.1 - Niveau 1 :.....	9
1.2.2 - Niveau 2 :.....	9
1.2.3 - Niveau 3 :.....	10
1.2.4 - Niveau 4 :.....	10
<b>2 - MODES DE SIGNALISATION</b> .....	14
2.1 – Signalisation des pôles de niveau 1.....	14
2.2 - Pôles de niveau 2.....	15
2.3 - Pôles de niveau 3.....	16
2.4 - Pôles de niveau 4.....	17
2.5 - Entrées de département.....	18
2.6 - Relais Information Service (R.I.S.).....	18
<b>3 - MISE A JOUR DU CLASSEMENT</b> .....	19
<b>4 - POSE , ENTRETIEN</b> .....	19
<b>5 - LA CHARTE DE S.I.L.</b> .....	19
<b>6 - ANNEXES</b> 14	
Annexe 1 – cartographie des sites touristiques.....	20
Annexe 2 – cartographie des niveaux.....	22
Annexe 3 – cartographie des sites de niveau 1.....	24
Annexe 4 – cartographie des sites de niveau 2.....	26
Annexe 5 – cartographie des sites de niveau 3.....	28
Annexe 6 – cartographie des sites de niveau 4.....	30





## A - PRÉAMBULE

Le schéma départemental du tourisme de l'Indre prévoit au sein de l'axe « Impulser des actions correctives et adapter l'offre aux impératifs du marché touristique de demain », l'actualisation du schéma directeur départemental de signalisation touristique.

Au travers de ce schéma, 8 pôles majeurs et 35 autres sites avaient bénéficié d'une opération de signalisation sur les routes de l'Indre.

L'apparition de nouvelles offres touristiques et l'évolution de la réglementation nécessitent aujourd'hui d'adapter cette signalisation et donc de mettre à jour notre schéma directeur de signalisation touristique, avec pour objectif d'améliorer la lisibilité de l'ensemble de l'offre touristique du département de l'Indre, de la valoriser et de faire émerger les nouvelles offres pour un meilleur service aux visiteurs de notre département.

Le présent document définit les principes de mise en œuvre de la signalisation touristique du département en fonction de leur classement.

## B - RÉGLEMENTATION

La signalisation touristique s'appuie sur différents types de dispositifs de signalisation ou de communication routière.

Ces dispositifs doivent se conformer aux lois et règlements en vigueur afin de garantir l'homogénéité des signaux au niveau national et assurer leur compréhension par l'ensemble des usagers de la route.

Les textes de référence sont :

- le code de la route, en particulier les articles R418-1 à R418-9 relatifs à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes,
- le code de l'environnement, notamment le chapitre consacré à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes,
- l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 24 novembre 1967 modifiée en 2011 et en particulier la 5ème partie relative à la signalisation d'indication, des services et de repérage.

Le schéma directeur départemental de signalisation touristique et la charte de signalisation d'information locale s'appuient sur ces textes.



## C - LES GRANDS PRINCIPES

Au vu du précédent schéma directeur qui comprenait une liste des sites signalables, une liste des sites majeurs et une carte des liaisons de ces derniers, le nouveau schéma directeur fait état :

- ▣ du choix et de la hiérarchisation des pôles : lieux pouvant faire l'objet d'un signalement,
- ▣ du choix des itinéraires de liaison permettant de rejoindre les pôles touristiques : le schéma mentionne les principes de distance entre la signalisation et le pôle à signaler,
- ▣ des modes de signalisation : principes de signalisation, de localisation et de l'information culturelle et touristique,
- ▣ de plans d'information de réciprocité : plans d'information permettant à l'utilisateur, à partir d'un pôle touristique, de se diriger vers un autre pôle touristique,
- ▣ des principes retenus pour le signalement des entrées de département : ensembles de signalisation d'entrée de département,

Les modifications apportées au schéma départemental de signalisation touristique concernent :

- ▣ la mise à jour de la liste des sites signalables,
- ▣ la hiérarchisation des sites signalables : création de 4 niveaux suivant leur importance en terme de tourisme (nombre de visiteurs, enjeu culturel,...),
- ▣ la création d'une charte de Signalisation d'Information Locale (S.I.L.),
- ▣ l'ajout de types de lieux signalables et de leurs modes de signalisation,
- ▣ la suppression des circuits touristiques aujourd'hui obsolètes.

## D - CHARTE DE SIGNALISATION

### 1 - LES PÔLES TOURISTIQUES

L'identification des pôles permet de définir les sites à signaler suivant un mode de classement fonction de leur importance.

#### 1.1 - Types de pôles retenus :

152 sites identifiés dans l'Indre : (cf. carte en annexe 1)

- ▣ 26 châteaux
- ▣ 28 musées
- ▣ 38 édifices religieux

- ▣ 48 sites touristiques
- ▣ 5 golfs et 7 bases de plein air

Ces sites sont ensuite déclinés suivant quatre niveaux. (cf. carte en annexe 2)

#### 1.2 - Hiérarchisation des pôles :

##### 1.2.1 - Niveau 1 :

13 sites retenus (sites majeurs) : (cf. carte en annexe 3)

Sites	Communes
parc et château de Valençay	Valençay
parc et château de Bouges-le-Château	Bouges-le-Château
réserve zoologique de la Haute-Touche	Obterre
parc naturel régional de la Brenne	
maison de la nature et de la réserve naturelle de Chérine	Saint-Michel-en-Brenne
station touristique de Bellebouche	Mézières-en-Brenne
musée et site archéologiques d'Argentomagus	Saint-Marcel
musée de l'Hospice Saint-Roch	Issoudun
domaine et jardins de George Sand	Nohant-Vic
village de Gargillesse	Gargillesse-Dampierre
basilique Saint-Étienne	Neuvy-Saint-Sépulchre
lac d'Éguzon, plages de Chambon, Bonnu et Fougères	Éguzon-Chantôme, Cuzion et Saint-Plantaire
maison de Jour de Fête	Sainte-Sévère-sur-Indre

Le niveau 1 a été établi en cohérence avec la signalisation d'animation touristique projetée sur l'autoroute A20.

##### 1.2.2 - Niveau 2 :

18 sites retenus : (cf. carte en annexe 4)

Sites	Communes
Château d'Argy	Argy
Château Guillaume	Lignac
Château de Sarzay	Sarzay
La Tour Blanche	Issoudun

Collégiale Saint-Sylvain	Levroux
Tour de César	Châtillon-sur-Indre
Château d'Azay-le-Ferron	Azay-le-Ferron
Site Clunisien de Déols (abbaye + musée)	Déols
Village de Saint-Benoît-du-Sault	Saint-Benoît-du-Sault
Église Saint-Martin	Nohant-Vic
Maison du parc naturel régional de la Brenne	Rosnay
Prieuré Bénédictin	Saint-Benoît-du-Sault
Golf des Dryades	Poulligny-Notre-Dame
Golf des Sarrays	Sainte-Fauste
Golf du Val de l'Indre	Villedieu-sur-Indre
Boucle du Pin	Badecon-le-Pin
Église abbatiale Notre-Dame	Fontgombault
Château de Palluau	Palluau-sur-Indre

**1.2.3 - Niveau 3 :**

29 sites retenus : (cf. carte en annexe 5)

Sites	Communes
Plan d'eau de Ligny - Base nautique	Poulligny-Notre-Dame
Ville de La Châtre	La Châtre
Ruines de Cluis-Dessous	Cluis
Musée Hôtel Bertrand	Châteauroux
Couvent des Cordeliers	Châteauroux
Musée Château d'Ars	Lourouer-Saint-Laurent
Domaine de Poulaines	Poulaines
Plan d'eau de la Roche Gaudon	Chaillac
Écoparc des Chénevières	Déols
Château de la Prune au Pot	Ceaumont-les-Granges
Château de Brosse	Chaillac
Train du Bas-Berry	Écueillé
Étang de la Gabrière	Lingé
Circuit automobile Maurice Tissandier	Montgivray
Château du Coudray	Verneuil-sur-Igneraie
Maison des traditions	Chassignolles

Moulin d'Angibault	Montipouret
Espace mémoire du patrimoine de l'Équipement	Guilly
Parc des Parelles	Crevant
La mare au diable	Mers-sur-Indre
Le barrage d'Éguzon	Cuzion
Château de l'Isle Savary	Clion-sur-Indre
Plage de Montcocu	Baraize
Château de Veuil	Veuil
Musée de l'automobile	Valençay
Village des amoureux	Saint-Valentin
Église Notre-Dame	Le Menoux
Sanctuaire de Pellevoisin	Pellevoisin
Église Notre-Dame	Gargillesse-Dampierre

**1.2.4 - Niveau 4 :**

92 sites pressentis (évolutif) : (cf. carte en annexe 6)

Sites	Communes
Point de vue de Corlay	Montipouret
Point de vue	Verneuil-sur-Igneraie
Point de vue de la boucle du Pin	Ceaumont-les-Granges
Point de vue de la fileuse	Saint-Plantaire
Jardins publics de Châteauroux	Châteauroux
Musée d'art populaire berrichon	Reuilly
Étang de la Mer Rouge	Rosnay
Ville d'Éguzon-Chantôme	Éguzon-Chantôme
Club nautique d'Éguzon	Éguzon-Chantôme
Base de plein air d'Éguzon	Éguzon-Chantôme
Base de plein air du Blanc	Le Blanc
Base nautique de Belle Isle	Châteauroux
Plan d'eau de Saint-Genou	Saint-Genou
Pôle karting service	Clion-sur-Indre
Musée de la chemiserie	Argenton-sur-Creuse
Écomusée de la Brenne	Le Blanc
Musée de la minéralogie	Chaillac

Musée George Sand et de la vallée noire	La Châtre
Musée de la vallée de la Creuse	Éguzon-Chantôme
Musée archéologique de Martizay	Martizay
Musée du machinisme agricole, du facteur rural et espace Gutenberg	Prissac
Musée du cirque	Vatan
Maison de George Sand Villa Algira	Gargillesse-Dampierre
Château de Gargillesse	Gargillesse-Dampierre
Parc de Lesseps du château de Planches	Meunet-Planches
La pommeraie idéale	Saint-Denis-de-Jouhet
Tombeau de Talleyrand	Valençay
Stade d'eau vive	Tournon-Saint-Martin
Plage de Lurais	Lurais
Practice golf des Rosiers	Bélâbre
Swing golf	Fontgombault
Église Saint-Martin	Ardentes
Église Saint-Nazaire	Azay-le-Ferron
Église Saint-Nicolas	Beaulieu
Église Saint-Pierre	Bommiers
Église Saint-Phalier	Chabris
Église Notre-Dame ancienne, prieuré Saint-Outrille	Châtillon-sur-Indre
Église Saint-Georges	Ciron
Ancienne église Notre-Dame	Écueillé
Église Notre-Dame	La Berthenoux
Église Saint-Martin	Lacs
Église Saint-Genitour	Le Blanc
Église Saint-Cyran	Le Blanc
Église Saint-Michel	Le Magny
Église Saint-Laurent	Lourouer-Saint-Laurent
Église Notre-Dame	Lye
Ancienne abbatale Saint-Pierre	Méobecq
Chapelle de Plaincourault	Mérigny
Église Saint-Laurent	Neuvy-Pailloux
Chapelle Saint-Laurent	Palluau-sur-Indre
Église-Saint-Étienne	Paulnay

Église-Saint-Denis	Reuilly
Église-Saint-Denis	Rivarennnes
Ancienne église prieurale Saint-Martial	Ruffec-le-Château
Église de Saint-Benoît	Saint-Benoît-du-Sault
Église Saint-Denis	Saint-Denis-de-Jouhet
Église Saint-Gaultier	Saint-Gaultier
Ancienne abbatale Sainte-Marie	Saint-Genou
Ancienne église	Sainte-Lizaigne
Église Saint-Marcel	Saint-Marcel
Église Notre-Dame	Tilly
Église Saint-Saturnin	Vouillon
Loisirs karting en Brenne	Mézières-en-Brenne
Château du Bouchet	Rosnay
Maison des amis du Blanc	Le Blanc
Musée Serge Delaveau	Gargillesse-Dampierre
Maison des abeilles	Ingrandes
Musée Henry de Montfreid	Ingrandes
Maison du jardinier	Lys-St-Georges
Maison de la pisciculture	Mézières-en-Brenne
Plan d'eau de Bélâbre	Bélâbre
Plage de Chenet	Ceaumont-les-Granges
Bateau-Promenade sur le lac	St-Plantaire
Aire de loisirs de la Foulquetière	Luçay-le-Mâle
Viaduc de Cluis	Cluis
Château de la Commanderie	Luzeret
Château d'Ingrandes	Ingrandes
Musée de la pierre à fusil	Luçay-le-Mâle
Atelier métallurgique gallo-romain du Latté	Oulches
Maison arts et traditions populaires	Châteauroux
Musée du Compagnonnage	Châteauroux
Musée des Racines	Thevet-Saint-Julien
Musée du cuir et du parchemin	Levroux
Maison pointue la Châtre	La Châtre
Château de la Garde-Giron	Prissac
Château de Saint-Chartier	Saint-Chartier



Halle de Sainte-Sévère	Sainte-Sévère-sur-Indre
Château de Villegongis	Villegongis
Château et donjon de Lys-St-Georges	Lys-St-Georges
Halle de Cluis	Cluis
Château du Breuil-Yvain	Orsennes

## 2 - MODES DE SIGNALISATION




Le mode de signalisation est réalisé en fonction du classement du pôle à signaler.  
Le financement des dispositifs sera établi en fonction du type de panneaux utilisés et du niveau du pôle concerné.

### 2.1 – Signalisation des pôles de niveau 1

Les pôles de niveau 1 peuvent bénéficier d'un visuel particulier renforçant leur signalisation en tant que pôles majeurs du département.

Type	exemple	implantation	financement
H33		<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ hors agglomération</li> <li>● 1 panneau sur les itinéraires principaux dans un rayon de 15 à 20 km du pôle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ à part égale entre la collectivité pétitionnaire et le Département</li> </ul>
H33 avec texte suivre ou km		<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ hors agglomération</li> <li>● 1 panneau sur les itinéraires principaux dans un rayon de 15 à 20 km du pôle</li> <li>- utilisé dans le cas où le pôle ne peut pas bénéficier d'un jalonnement de type directionnel "éloigné".</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ à part égale entre la collectivité pétitionnaire et le Département</li> </ul>


Ils sont ensuite signalés sur les ensembles de signalisation routière depuis le réseau structurant du département :

D21		<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ hors ou en agglomération</li> <li>● à chaque carrefour rencontré (RD/RD) depuis les pôles et agglomérations majeurs identifiés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Département sur routes départementales</li> </ul>
Dc 29(SIL)		<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ en agglomération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ collectivité</li> <li>▶ si signature par la collectivité de la charte SIL, subvention de 20 % par le Département</li> </ul>
E33a		<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ hors agglomération</li> <li>● aux entrées majeures, en périphérie du parc (panneau spécifique aux parcs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Département sur routes départementales</li> </ul>



### 2.2 - Pôles de niveau 2

Ces pôles sont signalés sur les ensembles de signalisation routière.

Il est possible d'associer sur le même ensemble, un pôle de niveau 1 ne bénéficiant pas d'un panneau de type H33 (voir ci-dessus) et un pôle de niveau 2, permettant ainsi, lorsque deux pôles de niveaux 1 et 2 sont situés dans la même agglomération de limiter le nombre de panneaux et par le fait de réduire la pollution visuelle.



Type	exemple	implantation	financement
H31		<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ hors agglomération</li> <li>● 1 panneau sur les itinéraires principaux dans un rayon de 15 à 20 km du pôle à signaler</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Département sur routes départementales</li> </ul>




D21		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ hors agglomération</li> <li>• à chaque carrefour rencontré (RD-RD) depuis le H31 et jusqu'au dernier carrefour avant l'agglomération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Département sur routes départementales</li> </ul>
Dc29 (SIL)		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ en agglomération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ collectivité</li> <li>▶ si signature par la collectivité de la charte SIL, subvention de 20 % par le Département</li> </ul>

### 2.3 - Pôles de niveau 3

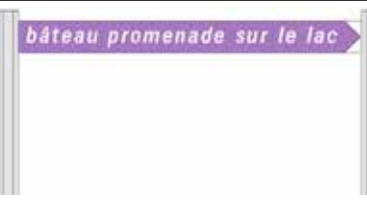

Ils sont signalés sur les ensembles de signalisation routière au dernier carrefour sur route départementale avant d'arriver sur site.

Type	exemple	implantation	financement
D21		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ hors agglomération</li> <li>• en position au dernier carrefour (RD/RD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Département sur routes départementales</li> </ul>
Dc43 (SIL)		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ hors agglomération</li> <li>• en pré-signalisation si impossibilité de pose sur ensemble de signalisation directionnelle</li> <li>→ en agglomération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Département sur routes départementales</li> <li>→ collectivité</li> <li>▶ si signature par la collectivité de la charte SIL,</li> </ul>



			subvention de 20 % par le Département
Dc 29 (SIL)		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ en agglomération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ collectivité</li> <li>▶ si signature par la collectivité de la charte SIL, subvention de 20 % par le Département</li> </ul>

### 2.4 - Pôles de niveau 4

CES pôles à caractère local sont signalés à l'aide d'une Signalisation d'Information Locale (S.I.L.)


Type	exemple	implantation	financement
Dc 29 (SIL)		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ en ou hors agglomération sur voie communale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ collectivité</li> <li>▶ si signature par la collectivité de la charte SIL, subvention de 20 % par le Département</li> </ul>
Dc43 (SIL)		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ en ou hors agglomération sur voie communale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ collectivité</li> <li>▶ si signature par la collectivité de la charte SIL, prise en charge de 20 % par le Département</li> </ul>

## 2.5 - Entrées de département

Type	exemple	implantation	financement
type E36		<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ hors agglomération</li> <li>● sur RD, RN ou autoroute</li> </ul>	➔ Département
Totem		➔ hors agglomération	➔ Département

Les totems peuvent changer de visuel en fonction des actions menées par Berry Province.

## 2.6 - Relais Information Service (R.I.S.)

Type	exemple	implantation	financement
R.I.S.		➔ pôles majeurs, aires de repos, offices de tourisme	➔ à part égale entre la collectivité pétitionnaire et le Département

Le R.I.S. est composé d'une carte visualisant :

- ☑ les contours du département,
- ☑ les sites de niveau 1
- ☑ un zoom sur les autres sites situés à moins d'une demi-heure de route
- ☑ .....

Implanté sur les aires de stationnement des pôles majeurs, sur les aires de repos ou parkings d'offices de tourisme, le R.I.S. vient compléter la signalisation évoquée ci-dessus.

Un effet de réciprocité est ainsi créé entre les sites majeurs et les autres sites. L'objectif est alors d'informer les visiteurs de l'offre touristique disponible et de les "fixer" sur le département.

## 3 - MISE A JOUR DU CLASSEMENT

Au fil du temps, le développement ou la disparition d'un pôle pourra amener à une modification des classements.

Une demande de modification de classement devra être faite auprès de l'Agence de Développement Touristique de l'Indre, qui instruira le dossier et proposera à la commission départementale du tourisme du département le reclassement éventuel.

## 4 - POSE , ENTRETIEN

La pose, l'entretien et le renouvellement de la signalisation sont à la charge de l'initiateur du signalement.

La pose d'un signalement sur le domaine départemental est soumise à autorisation par le biais d'une demande de permission de voirie.

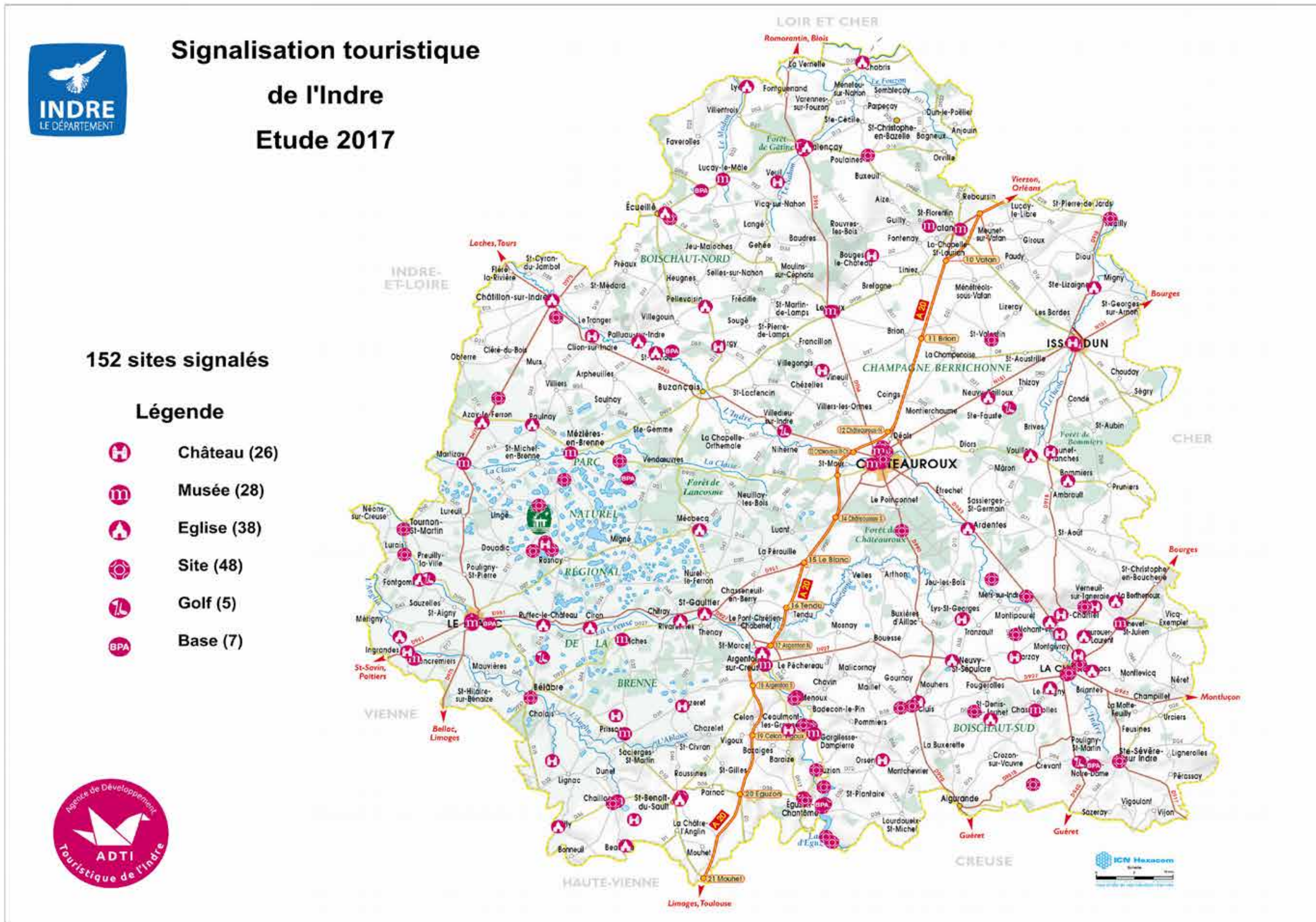
## 5 - LA CHARTE DE S.I.L.

Afin d'homogénéiser la S.I.L. et offrir ainsi une cohérence aux visiteurs, il est proposé d'instaurer une charte de S.I.L. définissant les caractéristiques de cette signalisation.

## 6 - ANNEXES

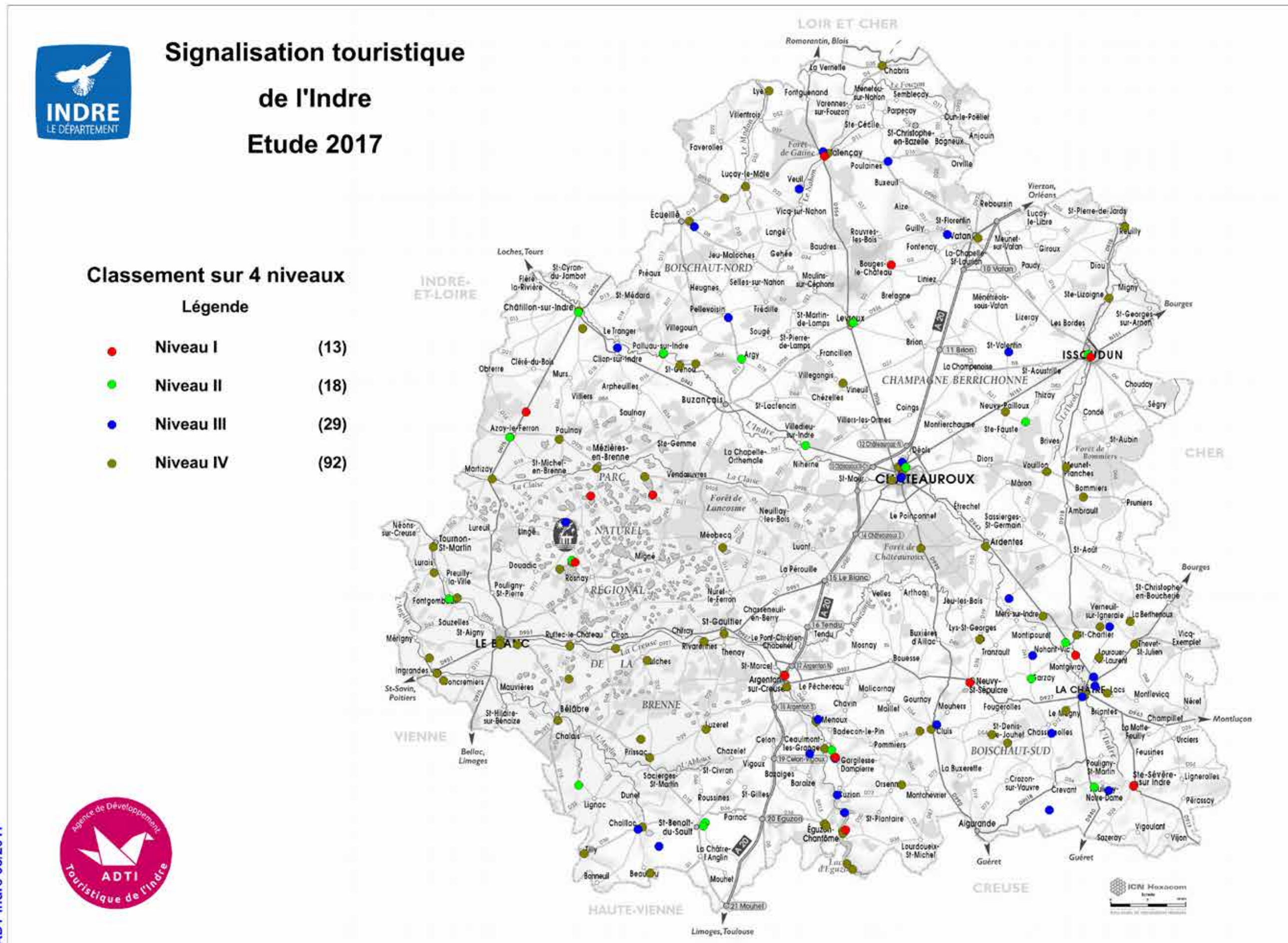


Annexe 1 – cartographie des sites touristiques.





Annexe 2 – cartographie des niveaux.



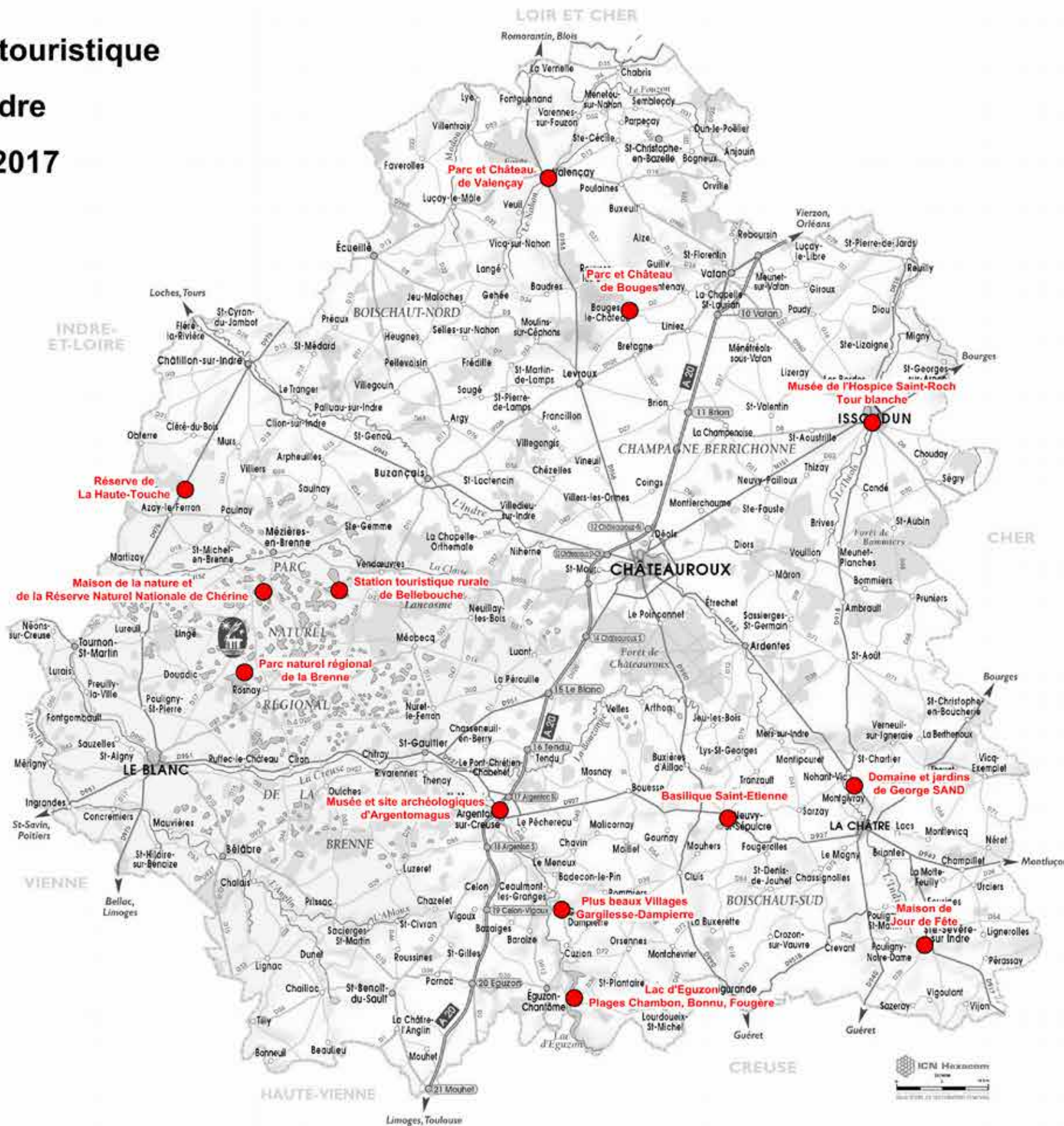


Annexe 3 – cartographie des sites de niveau 1



# Signalisation touristique de l'Indre Etude 2017

13 sites de niveau I



ADT Indre 05/2017



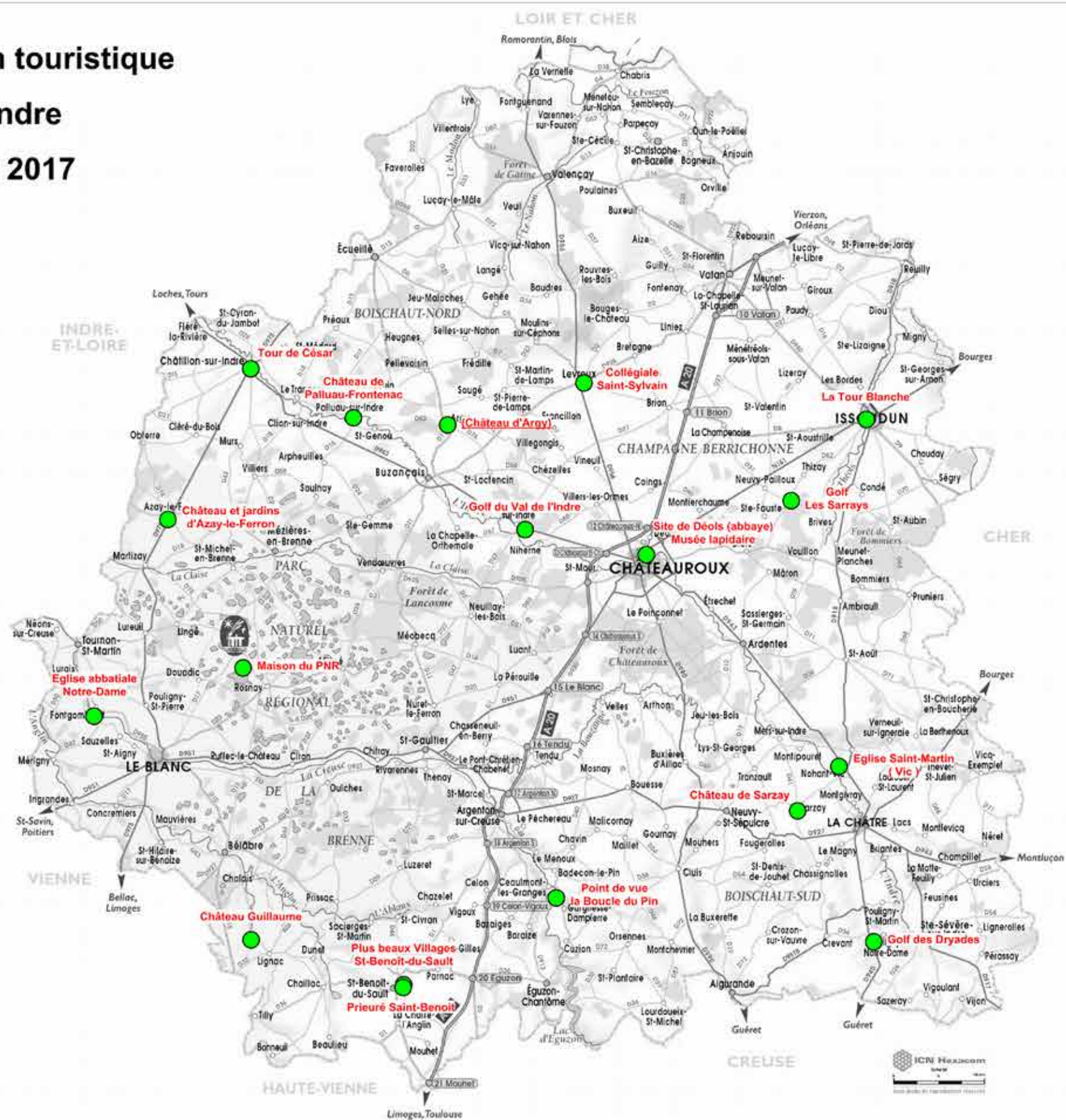


Annexe 4 – cartographie des sites de niveau 2



# Signalisation touristique de l'Indre Etude 2017

18 sites de niveau II



ADT Indre 05/2017



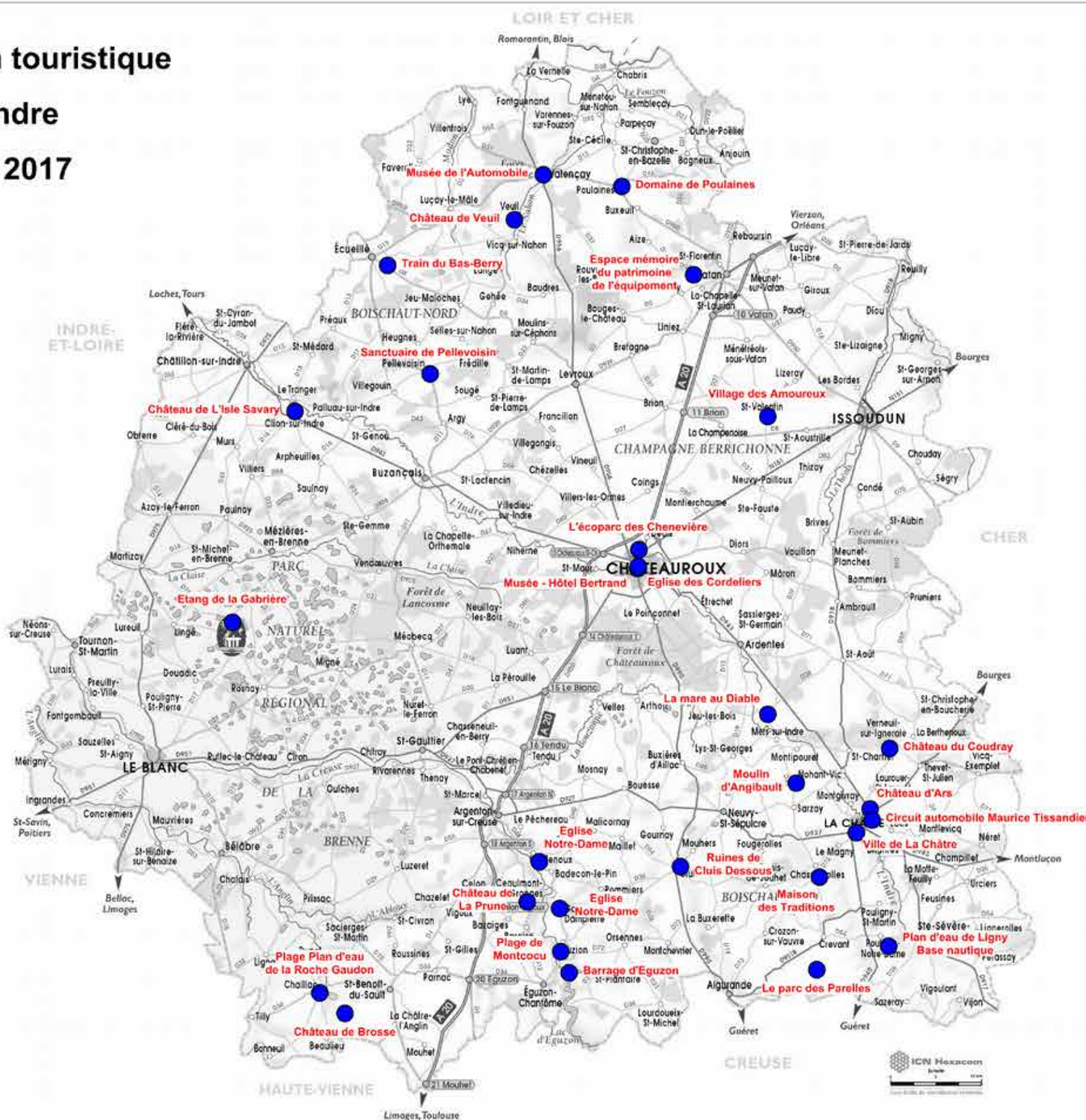


Annexe 5 – cartographie des sites de niveau 3



# Signalisation touristique de l'Indre Etude 2017

29 sites de niveau III

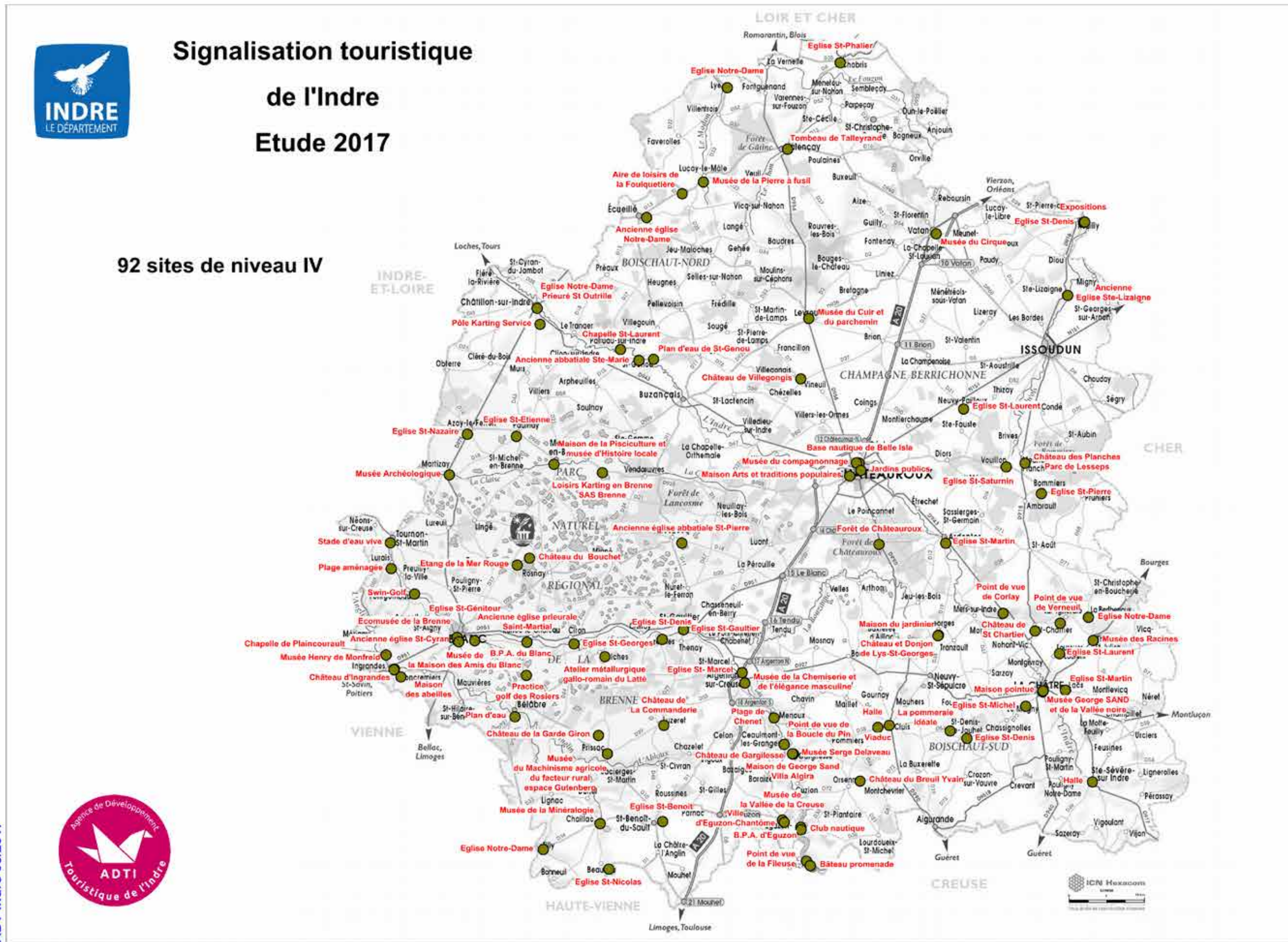


ADTI Indre 05/2017





Annexe 6 – cartographie des sites de niveau 4



ADTI Indre 05/2017







**INDRE**  
LE DÉPARTEMENT